SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES-CGT



Montreuil, le 30 août 2016

A l'attention de Madame la Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects

Objet : Modification des CGU-CYBELE – Courrier du 25 juillet resté sans réponse

Madame la Directrice générale,

Suite au Comité technique de réseau du 11 juillet, toutes les organisations syndicales ont protesté sur le contenu des conditions générales d'utilisation de la carte CYBELE. Vous aviez alors promis une révision de celles-ci. Par votre note du 22 juillet 2016, nous n'avez pas totalement répondu à nos inquiétudes.

Nous vous avons alors adressé un courrier, le 25 juillet dernier (ci-joint), concernant l'impossibilité de signer les conditions générales d'utilisation de la carte CYBELE telles que proposées dans la note du 22 juillet 2016. Dans ce même courrier, nous vous avions fait un certain nombre de propositions de modifications des CGU permettant de trouver une issue favorable et sereine pour tous.

De même, nous avions souhaité dans ce courrier un éclairage de votre part sur les sanctions applicables en cas de perte de cette carte.

Vous n'avez pas apporté de réponse à notre courrier, laissant ainsi les agents des douanes dans l'expectative, alors que nos propositions avaient le mérite :

- de dégager les agents de toute responsabilité contractuelle individuelle (donc juridique) avec une entreprise privée ;
- de ne pas perdre de temps dans la mise en œuvre de ce chantier.

Afin d'avancer au plus vite dans ce dossier, à défaut de procéder à une ré-écriture totale des CGU-CYBELE, et dans la mesure où les agents sont amenés à signer un contrat avec une entreprise en lieu et place de leur employeur, nous vous demandons de bien vouloir accepter les modifications (telles que décrites dans notre courrier du 25/07/16) apportées par les agents lors de la signature, celles-ci n'ayant aucun impact pour la délivrance de la carte. Cela éviterait toute forme d'inquiétude pour les agents, et toute forme de pression individuelle. La menace de ne pas faire délivrer un outil de travail indispensable aux douaniers serait juridiquement discutable.

Dans l'attente de vous lire, veuillez accepter, Madame la Directrice générale, nos salutations respectueuses.